

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org,

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
156^{ème} REUNION
11 NOVEMBRE 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(CLVI)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 156^{EME} REUNION DU CONSEIL DE PAIX
ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), lors de sa 156^{ème} réunion tenue le 11 novembre 2008, a suivi des communications du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA, du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, de l'Ethiopie, en sa qualité de Président en exercice de l'IGAD, du Représentant du Secrétariat de l'IGAD et du Représentant de la Ligue des Etats arabes sur la situation en Somalie.

Le Conseil s'est félicité de la signature, à Djibouti, le 26 octobre 2008, d'un Accord sur les modalités de mise en oeuvre de la cessation des hostilités entre le Gouvernement fédéral de transition (TFG) et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS). Le Conseil a félicité le TFG et l'ARS pour ce nouveau pas vers la mise en oeuvre de l'Accord de Djibouti du 19 août 2008, et les a exhortés à se conformer strictement à leurs engagements.

Le Conseil s'est en outre félicité de la Déclaration adoptée par la 13^{ème} session extraordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'IGAD tenue à Nairobi, au Kenya, le 29 octobre 2008. Le Conseil a exprimé son plein appui à la Déclaration et a exhorté toutes les parties somaliennes concernées à mettre en oeuvre, de manière intégrale et de bonne foi, les décisions du Sommet, conformément au calendrier défini dans la Déclaration.

Le Conseil a pris note des efforts continus déployés par la Commission en vue de renforcer la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), et en appelle, encore une fois, aux Etats membres de l'UA à contribuer en troupes additionnelles à l'AMISOM, afin de lui permettre d'atteindre l'effectif autorisé de 8000 hommes. Le Conseil a réitéré ses remerciements aux personnels de l'AMISOM pour leur dévouement et a, en outre, exprimé sa gratitude à l'Ouganda et au Burundi pour avoir fourni des troupes à l'AMISOM.

Le Conseil a condamné avec énergie les récentes attaques contre les troupes de l'AMISOM, ainsi que celles contre les civils et les travailleurs humanitaires perpétrées par des éléments opposés au processus de paix.

Le Conseil a réitéré son appel adressé au Conseil de sécurité des Nations unies afin qu'il prenne les mesures nécessaires pour autoriser le déploiement de toute urgence d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie. Dans l'intervalle, le Conseil a appelé la communauté internationale à apporter l'appui financier et logistique nécessaires à la poursuite durable de la mission de l'AMISOM, ainsi qu'au renforcement des capacités en particulier dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement des capacités des institutions fédérales de transition.

Addis Abéba, 11 novembre 2008